



## Commune de VILLECHENEVE

### Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjointe
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mr LARGE	Cédric	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

#### Excusée :

Mme PEYRE DE FABREGUES Karine

#### Pouvoir :

Mme PEYRE DE FABREGUES Karine donne pouvoir à Mr FAVRICHON Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste BROSSAT

Date de Convocation : 20 novembre 2025

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **AMENDES DE POLICE 2025 : acceptation de la subvention**

Le conseil municipal accepte la subvention accordée par le département du Rhône à la Commune de Villechenève au titre des amendes de police 2025 d'un montant de 13 000 Euros.

S'engage à procéder aux travaux suivants : mise en sécurité des cheminements piétons entrée Nord du village

#### **1. Délibération portant SUPPRESSION d'un emploi permanent de ATSEM (anciennement poste de Audrey Champier)**

Le conseil municipal décide de supprimer un emploi permanent de AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM), à temps non complet, de catégorie C.

#### **2. Délibération portant SUPPRESSION d'un emploi permanent de ATSEM (anciennement poste de Dominique Rotagnon)**

Le conseil municipal décide de supprimer un emploi permanent de AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM), à temps complet créé par la délibération du 11 juillet 2017.

### 3. Point sur le restaurant scolaire et suite des travaux

Le maçon a commencé l'élevation des murs. La dalle du rez de chaussée est coulée.

L'entreprise Climo confort a renvoyé des plans pour la cuisine avec quelques modifications et le chiffrage d'un fourneau. Suite à l'enchaînement des organismes de contrôle, le chantier a pris du retard. L'ouverture du restaurant scolaire devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> novembre 2026.

### 4. Travaux électrification de la Madone

L'éclairage de la Madone fonctionne de 17h00 jusqu'à 1h00 en hiver (actuellement en cours de programmation).

### 5. Proposition du SYDER sur la démarche performancielle sur l'éclairage public

Le conseil municipal décide, dans le cadre de la réduction des consommations de l'éclairage public, d'adhérer à la démarche performancielle proposé par le SYDER et de bénéficier ainsi des avantages financiers. A terme, l'éclairage public existant sera remplacé par des lampadaires à Leds programmables.

Votants : 14                      Pour :14              Contre : 0              Abstention : 0

### 6. Accord sur la mise en place des bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques)

Mr la Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par le Syder pour la fourniture et l'installation d'une borne IRVE, Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques.

A noter qu'une première réunion s'était déroulée en mai 2022 mais le reste à charge de la commune était trop élevé.

Actuellement, la proposition du Syder ne fait ressortir aucun reste à charge pour la commune.

L'emplacement de cette borne nécessite un espace de 7m5 x 5m et doit se trouver à proximité d'une ligne de puissance électrique conséquente.

C'est la raison pour laquelle le parking situé en face du numéro 593 de la Grande Rue convient parfaitement.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire pour le choix de l'emplacement et l'installation de la borne IRVE.

Votants : 14                      Pour :14              Contre : 0              Abstention : 0

### 7. Situation sur les points de collectes des Ordures Ménagères

Le point situé chemin de Villette a été supprimé et déplacé sur le parking de la salle polyvalent.

Quelques ajustements ont été effectués. Les emplacements sont toujours en période de test. La CC-MDL décidera si les points de collectes sont suffisamment utilisés pour les maintenir.

### 8. Marché FORAIN

Mr Sébastien Boinon, producteur fruits et légumes ne sera plus présent sur le marché de Villechenève à partir du début d'année 2026.

La commission gestion et développement du Marché doit se réunir pour faire un point.

### 9. Délibération pour une demande de subvention pour les aménagements nord et sud du Village

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention DSIL d'un montant de 120 000€ pour financer la mise en sécurité des entrées nord et sud du village.

Le Conseil municipal accepte la demande de subvention.

Votants : 14                      Pour :14              Contre : 0              Abstention : 0

### 10. Vœux du Maire

Les vœux auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 19h00 à la salle polyvalente.

Mise en place par les conseillers municipaux à 18h15.

### 11. Repas du 4 Décembre

### 12. Dates des Conseils Municipaux de 2026

- 22 janvier 2026
- 26 février 2026

### 13. Questions Diverses

- La Fabrik propose que la commune accueille le festival Un Mouton dans le Ciel en 2026, pour la 7ème édition du 4 au 19 avril, sous certaines conditions telles que la mise à disposition gratuite de la salle où se tiendra le spectacle et une participation financière à hauteur de 600€ par spectacle accueilli.  
Mr le Maire propose de voter à bulletin secret.  
Votants : 14 Pour : 1 Contre : 13 Abstention : 0
- Le comportement d'un élève à l'école durant la coupure méridienne pose problème au personnel communal. Mme Chicard propose de remettre des courriers d'avertissement aux parents en mains propres avant une exclusion de la cantine durant 1 semaine si la situation perdure.
- 2 locataires de logements communaux ne payent pas leurs loyers. Dans un 1<sup>er</sup> temps, Mr le Maire envoie un courrier recommandé. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, un non-paiement place les locataires sous les procédures de recouvrement engagées par le trésor public, procédures pouvant générer des poursuites judiciaires.
- La commission Voirie a rencontré Mr Virieux. Un accord a été donné pour que le chemin rural soit utilisé pour l'exploitation des terrains.
- Le covoiturage a de la peine à se développer. Mr le Maire fera une relance lors des vœux.
- Le cyclo canton passera le 06 juin 2026 à Villechenève
- Organisation du 8 décembre 2025. Le Milo bistrot s'occupe de la buvette.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*

Fait en Mairie, le 08/12/2025

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance

Jean-Baptiste BROSSAT